



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

questions écrites

Question écrite n° 16068

Texte de la question

Mme Marie-Line Reynaud attire l'attention de M. le Premier ministre sur les procédures d'information et de contrôle dont les députés disposent. L'article 139 du règlement de l'Assemblée nationale prévoit que les réponses des ministres doivent être publiées dans le mois suivant la publication des questions. Dans ce délai, les ministres ont toutefois la faculté soit de déclarer par écrit que l'intérêt public ne leur permet pas de répondre, soit, à titre exceptionnel, de demander, pour rassembler les éléments de réponse, un délai supplémentaire qui ne peut excéder un mois. Ces délais réglementaires ne sont que très rarement respectés par les ministres, et de très nombreuses questions ne reçoivent pas de réponse. Le constat est identique pour la correspondance postale adressée aux ministres. Elle lui demande de lui indiquer les mesures que le Gouvernement souhaite mettre en oeuvre pour que des réponses aux questions soient apportées dans les délais prévus par le règlement de l'Assemblée nationale.

Texte de la réponse

Au cours de la douzième législature, 123 418 questions écrites ont été posées au Gouvernement : 23 503 (19 %) ont obtenu une réponse dans un délai inférieur à deux mois, 76 645 (63 %) ont reçu une réponse dans un délai supérieur, 21 777 (18 %) n'ont pas reçu de réponse. Afin d'améliorer cette situation, un important chantier de dématérialisation du traitement et de la publication des réponses aux questions écrites a été mis en place par le secrétariat général du Gouvernement. À terme, il permettra de raccourcir les délais de traitement des questions écrites. Néanmoins, l'application de l'article 139 du règlement de l'Assemblée nationale n'est pas satisfaisante. Aussi, le Premier ministre propose que dans le cadre de la réforme de nos institutions, et en particulier celle qui vise à renforcer les moyens de contrôle du Parlement, une réflexion soit menée sur cette question.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Line Reynaud](#)

Circonscription : Charente (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16068

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 février 2008, page 884

Réponse publiée le : 18 mars 2008, page 2255